

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 12 juin 2023, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

Absent :

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1- Ouverture de la séance

Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

2- Lecture et adoption de l'ordre du jour

2- Adoption et suivi du procès-verbal

3- Période de demandes verbales

4- Administration

- 4.1 Approbation des comptes payables et payés
- 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 598 000 \$ (#640-2020) - Dossier des fosses septiques du Lac Vallée
- 4.3 Adjudication pour l'émission de billets au montant de 598 000 \$ (#640-2020) – Dossier des fosses septiques du Lac Vallée
- 4.4 Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Dépôt des états financiers 2022
- 4.5 Dépôt – Démission de Nancy Beausoleil du poste d'adjointe administrative / réception
- 4.6 Embauche de Lina Bernier au poste d'adjointe administrative / réception
- 4.7 Embauche de Mme Linda Riopel au poste de technicienne comptable / adjointe exécutive (temps partiel)
- 4.8 Contrôle animalier - Offre de services
- 4.9 Défi Vélo Papillon Harnois – Demande de circulation sur nos routes le 26 août 2023
- 4.10 Infirmière en milieu rural – Renouvellement de l'entente pour 2023-2024
- 4.11 La Manne Quotidienne – Contribution 2023

5- Travaux publics

- 5.1 Entreprises Bourget - Autorisation pour achat et épandage d'abat-poussière AP-35 tel que prévu au budget 2023
- 5.2 Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour grattage de nos chemins municipaux – 9 571.67\$

- 5.3 Sable La-Ro Ltée - Autorisation de paiement pour sable et gravier pour réparation de chemins suite aux inondations du 1^{er} mai 2023 - 13 777.25\$
- 5.4 Dominic Beaulieu Inc. – Autorisation de paiement de factures pour travaux pour travaux pour réparation de chemins suite aux inondations du 1^{er} mai 2023

6- Sécurité publique

- 6.1 Octroi du contrat - Services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'une caserne incendie
- 6.2 Acceptation de l'entente relative à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie
- 6.3 Projet d'air commun - Octroi du mandat pour acquisition d'une partie du matériel

7- Urbanisme et environnement

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Mai 2023
- 7.2 Surveillance des travaux – Mise aux normes des postes de pompage – Octroi du contrat
- 7.3 IPL North America Inc - Autorisation de paiement pour achat de bacs bruns – Prendre argent dans le fonds de la 3^e collecte – 9 376.80\$
- 7.4 Sommet des municipalités 2023 – Lanaudière engagée pour l'environnement – 14-15 juin 2023
- 7.5 CARA - Colloque « J'ai le goût de l'eau » - 16 juin 2023
- 7.6 Projet de mise en commun pour la création d'une régie
- 7.7 Mise en commun des ressources – gestion des matières résiduelles - écocentre

8- Culture et loisirs

- 8.1 Embauche de Joanie D. Langlois au poste de directrice des loisirs, de la culture et des communications pour remplacement de congé de maternité
- 8.2 Embauche de Michel Gamache au poste de préposé au service des loisirs (poste estival)
- 8.3 CFNJ – Renouvellement adhésion 2023-2024 – 50\$
- 8.4 ARLPHL – Renouvellement adhésion 2023-2024 – 100\$

9- VARIA

- 9.1 Vernissage

10- Levée de la séance

145-06-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Période de demandes verbales

4- Administration

- 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

146-06-23 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle il est résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois de mai 2023.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	57 976.41 \$
Prélèvements automatiques	153 305.75 \$
Salaires	65 132.43 \$
Chèques à émettre	114 930.42 \$
TOTAL	391 345.01 \$

ADOPTÉE

4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 598 000 \$ (#640-2020) – Dossier des fosses septiques du Lac Vallée

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Sainte-Béatrix souhaite emprunter par billets pour un montant total de 598 000 \$ qui sera réalisé le 19 juin 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
640-2020	598 000 \$

ATTENDU QU’ il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE conformément au 1^{er} alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 640-2020, la Municipalité de Sainte-Béatrix souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

147-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents ;

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 juin 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

19 100 \$	5,50000 %	2024
19 900 \$	5,20000 %	2025
20 800 \$	4,95000 %	2026
21 800 \$	4,85000 %	2027
516 400 \$	4,80000 %	2028

Prix : 98,48200

Coût réel : 5,18862 %

3 - CAISSE DESJARDINS DE JOLIETTE ET DU CENTRE DE LANAUDIÈRE

19 100 \$	5,67000 %	2024
19 900 \$	5,67000 %	2025
20 800 \$	5,67000 %	2026
21 800 \$	5,67000 %	2027
516 400 \$	5,67000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,67000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

148-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Béatrix accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 19 juin 2023 au montant de 598 000 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 640-2020. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

4.4 Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Dépôt des états financiers 2022

149-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les états financiers pour l'exercice 2022 tels que déposés par Pierre Brabant CPA.

ADOPTÉE

4.5 Démission de Nancy Beausoleil du poste d'adjointe administrative / réception

Dépôt Le conseil prend acte de la démission de Mme Nancy Beausoleil au poste d'adjointe administrative / réception. Son départ est effectif en date du 21 juillet 2023.

4.6 Embauche de Lina Bernier au poste d'adjointe administrative / réception

150-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Mme Lina Bernier au poste d'adjointe administrative / réception.

ADOPTÉE

4.7 Embauche de Mme Linda Riopel au poste de technicienne comptable / adjointe exécutive (temps partiel)

151-06-23 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher Mme Linda Riopel au poste de technicienne comptable / adjointe exécutive à temps partiel, le temps de combler le poste à temps plein.

ADOPTÉE

4.8 Contrôle animalier - Offre de services

152-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de services du Carrefour canin de Lanaudière débutant le 1^{er} juillet 2023 et de signer l'entente pour une durée de 5 ans.

ADOPTÉE

4.9 Défi Vélo Papillon Harnois – Demande de circulation sur nos routes le 26 août 2023

CONSIDÉRANT QUE Défi Vélo Papillon Harnois Énergies organise un événement qui passera par notre territoire le 26 août prochain;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs routes n'ont plus d'asphalte puisque de gros travaux sont à venir, nous nous dégageons de toutes responsabilités d'incidents pouvant survenir pendant cet événement

153-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la circulation, tel que mentionné dans la demande, sur les routes suivantes le 26 août prochain entre 9h00 et 16h00 :

- Rang Saint-Laurent
- Rang Sainte-Cécile
- Rang Saint-Paul Ouest
- Avenue du Lac-Cloutier Sud

ADOPTÉE

4.10 Infirmière en milieu rural – Renouvellement de l'entente pour 2023-2024

CONSIDÉRANT QUE les protocoles d'entente pour le service d'infirmière en milieu rural venait à échéance le 31 mars 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE les élus souhaitent poursuivre ce service aux citoyens de 50 ans et plus ;

154-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'entente de services avec le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière et d'autoriser le maire, M. Daniel Arbour et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Mélissa Charette, à signer la présente entente pour une durée d'un an, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

ADOPTÉE

4.11 La Manne Quotidienne – Contribution 2023

155-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme. Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 500\$ à la Manne Quotidienne

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Entreprises Bourget - Autorisation pour achat et épandage d'abat-poussière AP-35 tel que prévu au budget 2023

156-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat et l'épandage d'abat-poussière AP-35 afin de diminuer la poussière pour les résidents habitants sur les routes dont l'asphalte a été retirée temporairement.

ADOPTÉE

5.2 Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement pour grattage de nos chemins municipaux – 9 571.67\$

157-06-23 **SUR PROPOSITION** de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de 9 571.61\$ à Signé Lavallée inc. pour le grattage de nos chemins municipaux

ADOPTÉE

5.3 Sable La-Ro Ltée - Autorisation de paiement pour sable et gravier pour réparation de chemins suite aux inondations du 1^{er} mai 2023 – 13 777.25\$

158-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Marc-André Boubonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de 13 777.25\$ à Sable La-Ro Ltée pour le sable et le gravier qui a servi à réparer nos chemins suite aux inondations du 1^{er} mai 2023.

ADOPTÉE

5.4 Dominic Beaulieu Inc. – Autorisation de paiement de factures pour travaux pour réparation de chemin suite aux inondations du 1^{er} mai 2023 – 24 583.11\$

159-06-23 **SUR PROPOSITION** du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère de Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers

présents de procéder au paiement de 24 583.11\$ à Dominic Beaulieu inc. pour réparation de chemin suite aux inondations du 1er mai 2023.

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

6.1 Octroi du contrat - Services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour la construction d'une caserne incendie

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'appel d'offres # APPO_0002_08052023, nous avons reçu TROIS (3) soumissions des soumissionnaires suivants :

- Hétu-Bellehumeur architectes inc.
- Massicotte Maloney architectes inc.
- Yves Woodrough architectes inc.

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues à cet appel d'offres respectent les critères d'admissibilité et de conformité spécifiés aux documents d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE le contrat est adjugé au soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage le plus élevé à la suite de l'application du système de pondération;

160-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les recommandations du comité de sélection en fonction des informations contenues aux soumissions et de leur évaluation.

QUE l'adjudication du contrat soit faite au soumissionnaire **HÉTU-BELLEHUMEUR ARCHITECTES INC.** en fonction du prix forfaitaire soumis de 398,100 \$.

ADOPTÉE

6.2 Acceptation de l'entente relative à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie

ATTENDU QUE les Parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du *Code municipal du Québec* et des articles 468 et suivant de la *Loi sur les cités et villes* pour conclure une entente relative à l'établissement d'un plan d'aide mutuelle pour la protection incendie de leur territoire respectif;

ATTENDU QUE les casernes situées à proximité peuvent être appelées à intervenir dans la municipalité voisine dès l'appel initial selon le protocole de déploiement en vigueur dans chaque municipalité ou sur demande lors d'intervention plus importante;

ATTENDU QUE les Parties peuvent, conformément à la *Loi sur la sécurité S-3.4 article 33 (L.R.Q., chapitre 20)*,

établir les tarifs pour l'utilisation des services de sa brigade des incendies;

ATTENDU QU'

il y a lieu de définir les modalités de fonctionnement et de tarification d'une assistance mutuelle des services incendie;

ATTENDU QUE

la présente entente a pour objet de définir les modalités relatives à l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie et de ravitaillement en air respirable entre les services de sécurité incendie des municipalités de Sainte-Émélie-de-l'Énergie, Saint-Damien, Sainte-Béatrix, Saint-Alphonse-Rodriguez, St-Côme et de Saint-Félix-de-Valois.

ATTENDU QUE

la présente entente est conditionnelle à l'obtention de l'aide financière du Fonds régions et ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe « coopération intermunicipale ».

161-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, M. Daniel Arbour et la directrice générale, Mme Mélissa Charette à signer l'entente relative à la mise en commun d'équipements d'air respirable ainsi que des équipements de sauvetage concernant l'assistance mutuelle en matière de sécurité incendie

ADOPTÉE

6.3 Projet d'air commun - Octroi du mandat pour acquisition d'une partie du matériel

162-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une partie du matériel nécessaire non-subventionné pour le projet de mise en commun d'équipement d'air respirable.

QUE le matériel soit acheté auprès de Aréo-Feu, étant le plus bas soumissionnaire conforme

QUE soit refacturé aux municipalités concernées, le matériel qui leur appartient

ADOPTÉE

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Mai 2023

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueduc, d'eaux usées du mois mai 2023.

7.2 Surveillance des travaux – Mise aux normes des postes de pompage – Octroi du contrat

163-06-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'octroyer le mandat de surveillance des travaux pour la mise aux normes des postes de pompage à EMS au montant de 21 492\$ + taxes. Que l'argent soit pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

7.3 IPL North América Inc - Autorisation de paiement pour achat de bacs bruns – Prendre argent dans le fonds de la 3^e collecte – 9 376.80\$

164-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de la facture de IPL Global au montant de 9 376.80\$ taxes incluses. Que l'argent soit pris dans le fonds de la 3^e collecte.

ADOPTÉE

7.4 Sommet des municipalités 2023 – Lanaudière engagée pour l'environnement – 14-15 juin 2023

165-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de Mme Sylvie Roberge et Mme Édith Loyer pour l'événement se tenant les 14 et 15 juin 2023 et de rembourser les coûts relatifs à cet événement.

ADOPTÉE

7.5 CARA - Colloque « J'ai le goût de l'eau » - 16 juin 2023

166-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription de M. Roger Lasalle au colloque du 16 juin 2023 et de lui rembourser les coûts relatifs à ce colloque.

ADOPTÉE

7.6 Projet de mise en commun pour la création d'une régie

ATTENDU QUE les contrats de collectes de matières résiduelles se termineront bientôt;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités de la Matawinie ont manifesté leur intérêt de créer une régie pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

ATTENDU QU' une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de création de la régie;

ATTENDU QUE dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

167-06-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la présente résolution et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix s'engage à participer au projet de création d'une régie pour la collecte et le transport des matières résiduelles;

- QUE** le conseil s’engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de cette étude de faisabilité;
- QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- QUE** le conseil nomme la Municipalité de Sainte-Émélie-de-l’Énergie organisme responsable du projet.

ADOPTÉE

7.7 Mise en commun des ressources – gestion des matières résiduelles - écocentre

- ATTENDU QUE** les municipalités de Sainte-Béatrix, Sainte-Marcelline-de-Kildare et Saint-Alphonse-Rodriguez ont manifesté leur intérêt à se regrouper pour la mise en place d’un écocentre commun;
- ATTENDU QU’** une étude de faisabilité est nécessaire avant de débiter les démarches de mise en commun;
- ATTENDU QUE** dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité, ce type de projet en coopération intermunicipale pourrait être admissible;

EN CONSÉQUENCE

168-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’adopter la présente résolution et qu’elle statue et décrète ce qui suit :

- QUE** le conseil de la municipalité de Sainte-Béatrix s’engage à participer au projet de création de mise en place d’un écocentre commun;
- QUE** le conseil s’engage à assumer une partie des coûts pour la réalisation de cette étude de faisabilité;
- QUE** le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- QUE** nous soyons nommés comme organisme responsable du projet;
- QUE** soient autorisés le maire et la directrice générale à signer les documents afférents à ce dossier.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Embauche de Joanie D. Langlois au poste de directrice des loisirs, de la culture et des communications pour remplacement de congé de maternité

169-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Joanie D. Langlois au poste de directrice des loisirs, de la culture et des communications pour le remplacement de congé de maternité de Jessica Girouard considérant que sa 1^{ère} remplaçante n'est plus à l'emploi de la municipalité pour cause de maternité.

ADOPTÉE

8.2 Embauche de Michel Gamache au poste de préposé au service des loisirs (poste estival)

170-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Michel Gamache au poste de préposé au service des loisirs. Ce poste est à temps plein mais seulement pour la période estivale.

ADOPTÉE

8.3 CFNJ – Renouvellement adhésion 2023-2024 – 50\$

171-06-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement de l'adhésion à CFNJ pour l'année 2023-2024 au montant de 50\$.

ADOPTÉE

8.4 ARLPHL – Renouvellement adhésion 2023-2024 – 100\$

172-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le renouvellement à l'association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour 2023-2024 au montant de 100\$.

ADOPTÉE

9- Varia

Le maire remercie Mme Angèle Poisson, M. Serge Guay ainsi que Mme Danielle Gariépy et tous ceux qui se sont impliqués dans le projet du vernissage. Lors de l'exposition des voitures anciennes, les portes de la Salle A seront débarrées pour permettre aux visiteurs d'aller voir ces chefs-d'œuvre.

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

173-06-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21H46.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière